



la transmettre au lycée via Educonnect ou via mail au lycée. A noter il n'y a pas d'obligation pour les professeurs à mettre l'intégralité du contenu des cours sur Pronote. En cas d'absence il est préférable de s'organiser entre élève pour récupérer les cours.

La remise des bulletins se fera à partir du 10 décembre 2025